

**Zeitschrift:** Berner Schulblatt  
**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein  
**Band:** 86 (1953-1954)  
**Heft:** 14

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

KORRESPONDENZBLATT  
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS  
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG



ORGANE DE LA SOCIETE  
DES INSTITUTEURS BERNOIS  
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN BAHNHOFPLATZ 1, 5. STOCK  
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BERNOIS: BERNE, PLACE DE LA GARE 1, 5<sup>e</sup> ETAGE  
TELEPHON 031 - 23416 . POSTCHECK III 107 BERN

94

**CARAN D'ACHE**  
*Neocolor*  
N° 7000

*Leuchtende Farben  
wie noch nie!*

Kein Verschmieren, kein Fixieren mehr  
Unbeschränktes Mischen und  
auf **allen** Materialien verwendbar

## NEUE HANDELSCHULE BERN

Wallgasse 4 Nähe Bahnhof Telephone 031 - 3 07 66

DIREKTION: L. SCHNYDER

**Handel  
Verwaltung Verkehr**

Bahn, Post, Polizei, Zoll,  
Telephon, Telegraph und Hotel



16

## Arzt-Gehilfinnen und -Sekretärinnen

Abschlussprüfung, Diplom, Stellenvermittlung, Referenzen, Auskunft und Beratung durch die Direktion

## Beatenberg

## Erholungsheim

Pension

Firnelicht

Ruhig inmitten von Wiese und Wald. Sorgfältige vegetarische Küche, auf Wunsch Fleisch und jede Diät. Pension Fr. 12.- bis 15.-.

A. Sturmfels und Th. Secrétan  
Telephone 036 - 3 01 20

28

65

**DENZ**  
*Clichés*

Bern, Tschircherstrasse 14, Telephone 031 - 5 11 51

insert

VEREINSANZEIGEN . CONVOCATIONS

Einsendung für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis *Mittwoch* in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden

OFFIZIELLER TEIL - PARTIE OFFICIELLE

**Sektion Trachselwald des BLV.** Sektionsversammlung Dienstag, den 30. Juni, 14 Uhr, im Bahnhof-Restaurant, Grünen. Traktanden: 1. Protokoll; 2. Bericht über die Abgeordneten-Versammlung; 3. Reise nach Kloten: Orientierung und Festlegung des definitiven Programms. Alle Teilnehmer werden dazu erwartet. 4. Verschiedenes. 5. Prüfung und Unterricht-Übertrittsfragen: Kurzreferate zu den Thesen und Fragen der Pädagogischen Kommission (siehe Berner Schulblatt vom 1. November 1952) von Walter Berger, Gottfr. Hirsbrunner, Dr. Hans Schlunegger, Hans Jost, Hans Flückiger. Diskussion. Zahlreiches Erscheinen erwartet

Der Vorstand

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

**Lehrerinnenverein Bern und Umgebung.** Fahrt nach Schaffhausen zum Besuch der Ausstellung « 500 Jahre venezianische Malerei ». Samstag, den 4. Juli. Bern ab 06.33 Uhr. Samm-

lung auf dem Perron. Beliebige Rückfahrt innert zweier Tage. Verbilligte Billette selber lösen. (Preis Fr. 23.50; Eintritt in die Ausstellung inbegriffen.)

**Lehrergesangverein Konolfingen.** Samstag, 27. Juni, Probe 14.45 Uhr.

**Lehrergesangverein Burgdorf.** Konzert in der Kirche von Rüegsau: Samstag, den 27. Juni, 20.15 Uhr. Ansingprobe: 18.45 Uhr in der Kirche. Nachher Vereinsferien bis 20. August.

**Lehrergesangverein Oberaargau.** Probe Dienstag, den 30. Juni, 17.30 Uhr, im Theater Langenthal.

**Lehrerturnverein Aarberg.** Wir turnen jeden Freitag. Bei günstiger Witterung um 15 Uhr in der Badanstalt, bei zweifelhaftem und schlechtem Wetter um 17 Uhr in der Turnhalle Aarberg. Neue Mitglieder sind herzlich willkommen.

**Lehrerturnverein Thun.** Wir turnen jeden Montag in der Eigerturnhalle in Thun. Beginn 17 Uhr.

**Lehrerinnenturnverein Thun.** Wir turnen jeden Dienstag von 17-18 Uhr in der Eigerturnhalle.



Hans **ZAUGG**

Gartengestalter Liebefeld Turn- und Sportanlagen Telephone 031-59418

153

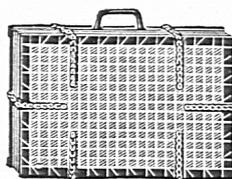
« **PERDURA** » DIE NEUEN QUALITÄTSMATRATZEN

An der **Schweizerschule in Barcelona** ist die Stelle eines

**Sekundarlehrers math.-natw. Richtung**

zu besetzen (Stellenantritt: Anfang Oktober). Interessenten sind eingeladen, ihre Bewerbung mit Beilagen (Photo, Lebenslauf und Zeugnisabschriften) sowie mit Angabe von Referenzen bis 10. Juli 1953 an das **Sekretariat des Hilfskomitees für Auslandschweizerschulen, Wallgasse 2, Bern**, einzureichen, wo auch nähere Erkundigungen eingezogen werden können.

**Gitter-Pflanzenpressen**



46/31 cm, verstellbar, mit solidem Griff, schwarz lackiert Fr. 27.-. Leichte Ausführung 42/26 cm, 2 Paar Ketten Fr. 19.80. **Presspapier** (grau, Pflanzenpapier), gefalzt, 44/29 oder 40/25 cm, 500 Bogen Fr. 42.60, 100 Bogen Fr. 9.40. **Herbarpapier** (Umschlagbogen), gefalzt, 45/26 oder 40/25 cm, 1000 Bogen Fr. 85.-, 100 Bogen Fr. 11.50. **Einlageblätter** 1000 Blatt Fr. 42.-, 100 Blatt Fr. 5.40. Alle Preise

**Landolt-Arbenz & Co AG Zürich Bahnhofstrasse 65**

**Lavendel-Beutelchen**

Meine herrlich duftenden

parfümieren fein die Schränke 3 Stück Fr. 4.20

Vers. Frau L. Clémengon Moutier BJ

**Schwaller**  
M Ö B E L Möbelfabrik Worb  
E. Schwaller AG. Tel. 67 23 56

Im Rahmen Ihrer verfügbaren Mittel werden wir Ihnen helfen, Ihr Heim recht gemütlich zu gestalten. Unsere grosse Wohnausstellung in Worb gibt Ihnen gute Anregungen. Schwaller-Möbel seit bald 50 Jahren.

# Berner Schulblatt

## L'ECOLE BERNOISE

**Redaktor:** P. Fink, Lehrer an der Übungsschule Oberseminar, Bern, Brückfeldstr. 15. Tel. (031) 3 67 38. **Redaktor der «Schulpraxis»:** Dr. R. Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstr. 11. Tel. (031) 4 41 62. **Abonnementspreis per Jahr:** Für Nichtmitglieder Fr. 17.-, halbjährlich Fr. 8.50. **Insertionspreis:** Die fünfgespaltene Millimeterzeile 15 Rp. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 50 Rp. **Annoncen-Regie:** Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Tel. (031) 2 21 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Lausanne, Genf, Martigny

**Rédaction pour la partie française:** D<sup>r</sup> René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone (066) 2 17 85. **Prix de l'abonnement par an:** pour les non-sociétaires Fr. 12.-, 6 mois Fr. 6.-. **Annonces:** 15 ct. le millimètre, réclames 50 ct. le millimètre. **Régie des annonces:** Orell Füssli-Annonces, place de la Gare 1, Berne. Téléphone (031) 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, Lucerne, St-Gall Schaffhouse, Soleure, Lausanne, Genève, Martigny

### INHALT · SOMMAIRE

Erwachen.....	203	Aus dem Schweizerischen Lehrerverein.....	204	Nécrologie: M <sup>lle</sup> Alice Jeanneret.....	213
Hauptversammlung der Stellvertretungskasse für bernische Mittellehrer.....	203	Verschiedenes.....	206	Dans les sections.....	213
Jubiläums-Ausstellungen des Naturhistorischen Museums Bern.....	204	Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois.....	207	Sekretariat - Secrétariat.....	214

## Erwachen

Von Emil Schibli

*Und als der Tag begann und Morgenröte  
das Feuer auf den Bergen still entfachte,  
kam, als ich schlief, das Glück und blies die Flöte,  
und blies und ruhte nicht, bis ich erwachte.*

*Ich schlug verwirrt die Augen auf und hörte  
noch immer jenes Auf und Ab von Tönen,  
und musste, mich ermunternd, erst gewöhnen,  
dass sinnenhafte Welt mir wieder zugehörte.*

*Da lag sie vor mir, lieblich und vollendet  
wie eine Jungfrau ist in ihrer Blüte:  
sehnsüchtig neuem Werden zugewendet,  
in Einem Kind und mütterliche Güte.*

*O zauberhafte Frische solcher Frühe!  
Leicht ist das Leben in den Morgenstunden.  
Sie gleichen Läufern in den ersten Runden:  
Kampf ist noch Spiel, ist Schweres ohne Mühe.*

## Hauptversammlung der Stellvertretungskasse für bernische Mittellehrer

Am 16. Mai 1953 traten der Vorstand der Stellvertretungskasse und die Sektionspräsidenten des BMV im Hotel de la Poste in Bern zur diesjährigen Hauptversammlung zusammen. Anwesend waren auch Herr Bützberger, Kantonalpräsident des BMV, und je ein weiteres Mitglied von Bern und Münsingen.

Dr. Teuscher, Biel, eröffnete die Versammlung und gab seiner Freude Ausdruck, die Sektionspräsidenten diesmal so zahlreich begrüssen zu dürfen. Mit Ausnahme des Seelandes waren alle Landesteile vertreten.

Nach dem Verlesen und der Genehmigung des Protokolls über die letztjährige Hauptversammlung orien-

tierte der Präsident in einem aufschlussreichen Jahresbericht über das vergangene Geschäftsjahr. Er streifte nebst dem wichtige Daten und Ereignisse aus der Geschichte unserer Kassenorganisation, entwickelte die Gründe, die im Jahre 1898 zur Schaffung der Stellvertretungskasse geführt hatten, und gedachte in ehrenden Worten der Kollegen Jakob von Grünigen, Ernst Zimmermann, Dr. G. Aebersold, Karl Schneider, Ernst Burri u. a., die unsere Bestrebungen in aufopfernder Arbeit kräftig gefördert haben. Aus der Geschichte der Stellvertretungskasse muss das Jahr 1918 besonders genannt werden, da es durch die vielen Vertretungen infolge Erkrankung an Grippe mit einem Defizit von über Fr. 6000.- abschloss. Aber neben Jahren mit ungünstiger Abrechnung folgten auch Zeiten mit erfreulichen Vermögenszunahmen.

Nach der Genehmigung und Verdankung des interessanten Jahresberichtes erstattete Kollege W. Reuteler, Bern, über die Rechnung pro 1952 Auskunft. Auf 31. Januar 1953 konnte mit einem Aktivsaldo von Fr. 3394.90 abgeschlossen werden, wodurch unser Vermögen den Betrag von Fr. 104 699.80 erreicht. Die Anlage der Gelder ist stets zweckmässig geordnet gewesen, hat die Kasse ja noch nie irgendwelche Verluste erleiden müssen. Nach der Verlesung des Revisionsberichtes durch Kollege F. Schärer, Bern, verdankte der Vorsitzende die sorgfältige und klare Buchführung, und die Versammlung genehmigte einstimmig die Jahresrechnung pro 1952.

Eine ausgiebige und interessante Diskussion verursachte die Festsetzung der Jahresprämien. Man weiss, dass der Regierungsrat beabsichtigt, die Stellvertretungsentschädigungen zu erhöhen. Das wird unserer Kasse eine grössere Belastung bringen. Die Anregung des Kollegen Bützberger, durch einen besondern Auftragsbeitrag eine vorsorgliche Prämienanpassung vorzusehen, hat ihre guten Gründe; denn es muss berücksichtigt werden, dass unser Vermögen der eingetretenen

Geldentwertung bis jetzt nicht angeglichen wurde. Andererseits wiesen die drei letzten Jahresabschlüsse einen durchschnittlichen Aktivsaldo von Fr. 3694.- auf; deshalb beschloss die Hauptversammlung auf Antrag des Vorstandes, die bisherigen Prämien für ein Jahr beizubehalten.

Als nächstes Traktandum folgten die Wahlen und die Entschädigungen an die Vorstandsmitglieder. Revisor F. Schärer teilte mit, dass keine Demissionen eingereicht worden seien, und dass der Vorstand auch keine Abänderung der Entschädigung beantrage. Die Vorstandsmitglieder wurden deshalb bei gleicher Honorierung für weitere vier Jahre einstimmig bestätigt.

Unter « Verschiedenem » wurden die Sektionspräsidenten nochmals eingeladen, ihre Mitgliederlisten auf den Stand des Monats April 1953, also auf den Beginn des neuen Schuljahres, zu bereinigen und möglichst sofort dem Kassier, Werner Reuteler, Heckenweg 35, Bern, gemäss Beschluss der Hauptversammlung von 1952, zuzustellen.

Zum Schluss erwähnte der Kantonalpräsident des BMV mit anerkennenden Worten die gewissenhafte Kassenführung durch den Vorstand, worauf der Vorsitzende den Versammlungsteilnehmern für ihre Mitarbeit und ihr Interesse ebenfalls bestens dankte.

Kurz vor fünf Uhr konnte die Hauptversammlung geschlossen werden.

M. B.

## Jubiläums-Ausstellungen des Naturhistorischen Museums Bern

vom 1. Juni bis 31. August, eventuell 30. September 1953

Die bernischen Schulen seien hingewiesen auf die Sonder-Ausstellungen im 2. Stockwerk des Museums.

« Aus der Geschichte der bernischen Jagd » heisst eine grössere Schau, die in der ersten Abteilung die geschichtliche Entwicklung der Jagd, in der zweiten die gegenwärtigen Jagdverhältnisse unseres Kantons zur Darstellung bringt. Skelette und Knochenreste der Beutetiere, Fundortsbilder, Verbreitungskarten und Jagdwaffen lassen die Bedeutung der Jagd in prähistorischen Zeiten, von der Altsteinzeit bis ins frühe Mittelalter, erkennen und beurteilen. Akten, zeitgenössische Gemälde und graphische Werke, Jagdgeräte von Falkenhauben, Wolfsnetz und Sauspiess bis zu alten und neuen Feuerwaffen und eine Übersicht der gebräuchlichen Jagdhunde dokumentieren die historischen Zeiten. Wildnamen in der Ortsbezeichnung, Tiergärten und die Entwicklung des Bannbezirkwesens sind weitere Themata. Die Schau der heutigen Jagd präsentiert das Jagdwild und die jüngsten Bestandesaufnahmen, Wildhut und Jagdgesetzgebung, Jagdliteratur, Trophäen- und Altersschätzung, Wildschäden und ihre Verhütung, und wirbt eindrücklich für die Erhaltung eines schönen und tragbaren Wildbestandes und für gesunde Jagdverhältnisse.

Die kleine zweite Sonderausstellung zeigt, in sorgfältiger Auswahl, den vor- und frühgeschichtlichen Menschen Berns: Gräber (worunter den « ältesten bekannten Schweizer » aus dem Laufental), Schädeltypen, besonders aus den reichen Pfahlbauten und Latène-Beständen des Museums, Gebissverhältnisse und in zwei Schränken

viele, zum Teil sehr eindrückliche krankhafte Skelettveränderungen.

Die Besuchszeiten sind die normalen: Montag bis Freitag 9-12 und 14-17, Samstag 9-12 und 14-16, Sonntag 10-12 und 14-16 Uhr. Schulen haben Dienstag und Donnerstag nachmittag und Samstag vormittag freien Eintritt, in den übrigen Zeiten bezahlen sie 20 Rappen je Kind und eventuell eine kleine Garderobeggebühr; begleitende Lehrer haben freien Eintritt. Samstag und Sonntag nachmittag ist allgemein freier Eintritt.

Besuchende Schulen sind gebeten, Ordnung und Disziplin zu wahren; freistehende Gegenstände dürfen nicht berührt werden.

### AUS DEM SCHWEIZERISCHEN LEHRERVEREIN

Delegiertenversammlung der Schweizerischen Lehrerkrankenkasse. Am 30. Mai letztthin konnte Präsident H. Hardmeier in Zürich die zahlreich erschienenen Delegierten, die Mitglieder der Krankenkassenkommission und die Mitglieder der Rechnungsprüfungskommission im Hotel Krone in Zürich willkommen heissen. Besonders Willkomm entbot er dem Präsidenten des Schweizerischen Lehrervereins, Hans Egg, der sich nie eine Gelegenheit entgehen lässt, mit den Delegierten in nähern Kontakt zu kommen.

Die Delegiertenversammlung tagte erstmals in der durch die Statuten vorgesehenen neuen Zusammensetzung. In personeller Hinsicht sind keine grossen Veränderungen eingetreten. Ein Dank gilt den Delegierten, die sich neuerdings zur Verfügung gestellt haben, wie auch denen, die durch die neuen Bestimmungen aus der Versammlung ausgeschieden sind, für ihre treue Mithilfe und Verbundenheit mit der Kasse.

Nach Genehmigung des Protokolls der Delegiertenversammlung 1952 begann die Versammlung die Diskussion des gedruckten vorliegenden Jahresberichtes pro 1952. Kollege Egli stellt fest, dass dieser ausserordentlich klar und umfassend über die Geschäftsvorfälle des vergangenen Jahres berichtet. Bei einem Minimum an Verwaltungskosten versucht die Kassenleitung ein Maximum an Versicherungsschutz zu bieten. Er dankt dem Vorstand, vor allem dem Präsidenten, sowie dem Personal für die treue und gewissenhafte Arbeit. Der Bericht wird von den Delegierten einstimmig gutgeheissen und damit dem Präsidenten vor allem aus für sein nie erlahmendes Einstehen für unsere Interessen der wohlverdiente Dank abgestattet.

Bei der Jahresrechnung beschränkt sich der Vorsitzende auf einige Hinweise zur bessern Aufklärung einzelner Positionen. Auffallend an der Rechnung pro 1952 ist der relativ hohe Überschuss, der zum Teil auf das Buchungsverfahren zurückzuführen ist, wonach gemäss Vorschrift des Bundesamtes für Sozialversicherung alle ausstehenden Guthaben und Schulden in die Bilanz einzubeziehen sind. Die ausstehenden Krankenscheine am Ende des Jahres erscheinen als Schuldkonto in der Bilanz und je mehr deren erledigt werden, desto weniger gross ist die Schuld. Mehrerträge gegenüber dem Vorjahr weisen die Konti Mitgliederbeiträge und Selbstbehalteneingänge auf. Die Beiträge von Bund und Kanton sind um Fr. 1000.- höher als 1951. Bei den Aufwendungen sind Krankenpflegeleistungen um rund Fr. 49 000.- höher, die Krankengeldleistungen etwas geringer. Der sich aus der Spitalgeldversicherung ergebende kleine Überschuss kommt auf das Konto « Fonds Spitalgeldversicherung » und bleibt somit für die Mitglieder der betreffenden Versicherung reserviert.

Der Vorsitzende macht die Versammlung darauf aufmerksam, dass sie, wenn sie der Jahresrechnung zustimme, auch der Verteilung des Vorschlages von Fr. 53 385.- zustimme. Kollege

Kast, der ausscheidende Präsident der Rechnungsprüfungskommission, freut sich erklären zu können, dass in der Rechnungsführung eine mustergültige Ordnung herrscht. Dies gab auch in sehr anerkennenden Worten der Bundesexperte anlässlich der Revision vom 21./23. April zu Protokoll. Die Delegiertenversammlung genehmigt einstimmig die Rechnung pro 1952 unter Dechargeerteilung und bestem Dank an Vorstand und Rechnungsführerin.

Aus der Kollektivversicherung sind 43 Übertritte in die Kasse erfolgt. Es dürfte der Werbung neuer und junger Mitglieder vermehrte Aufmerksamkeit geschenkt werden. Der Vorstand wird zu diesem Zwecke nun die Herausgabe eines Werbeblattes, sowie eines Statutenauszuges an die Hand nehmen, damit für Interessenten Propagandamaterial vorhanden ist.

Als Delegierte für die Kantone Zug und Basel-Stadt werden gewählt: Frl. Busenhardt, Zug, und Hermann Künzler, Riehen. In die Krankenkassenkommission sind zwei Ergänzungswahlen vorzunehmen. Auf Antrag der Krankenkassenkommission sollte ein Sitz den Kolleginnen im Kanton Bern überlassen werden. Damit würde eine alte Tradition erneuert, gehörte doch bis ins Jahr 1950 immer eine Berner Lehrerin der Kommission an. Die Versammlung wählte einstimmig Frl. Blaser, Lehrerin, Biel-Mett, in die Kommission und als Vertreter der Kantone St. Gallen und Appenzell Otto Kast, Reallehrer in Speicher. Herr Joly ruft den Wunsch der jurassischen Kollegen in Erinnerung, bei einer sich bietenden Gelegenheit einen Sitz in der Krankenkassenkommission zu erhalten. Der Vorsitzende erinnert daran, dass durch die letztes Jahr beschlossene Sonderregelung der Jura eine ständige Vertretung in der Delegiertenversammlung hat (dies Jahr zwei Vertreter) und dass sowohl der Kantonalvorstand des BLV wie die Delegiertenversammlung der SLKK volles Verständnis für die Anliegen der jurassischen Kassenmitglieder haben. Bei erster sich bietender Gelegenheit werde man den Wünschen der jurassischen Mitglieder entgegenkommen.

Das Bundesamt für Sozialversicherung hat unsere Kasse schon mehrmals darauf aufmerksam gemacht, dass unsere Prämien für die Krankengeldversicherung nicht den Grundsätzen der Gegenseitigkeit entsprechen. Die Prämien sind in den untern Altersgruppen zu hoch, dagegen in den höhern zu niedrig. Die Delegiertenversammlung setzt deshalb nach reger Diskussion die neue Prämientabelle mit den vom Bundesamt für Sozialversicherung verlangten Korrekturen auf 1. Januar 1953 in Kraft.

Nach den im Jahresbericht enthaltenen Rentabilitätsberechnungen hat sich das Defizit der Kinderversicherung gegenüber dem Vorjahr von Fr. 1.88 auf Fr. 7.21 vergrößert, weshalb die Krankenkassenkommission sich veranlasst sieht, der Delegiertenversammlung zu beantragen, den Selbstbehalt für Kinder auf den gleichen Prozentsatz zu erhöhen, wie er bereits für Männer und Frauen gilt, nämlich auf 20%. Mit grossem Mehr wird zugestimmt.

Unsere Statuten bestimmen, dass die Kasse bei Spitalaufenthalt einen Tagespauschalbeitrag von Fr. 8.- für Erwachsene und Fr. 6.- für Kinder ausrichtet. Hievon wurde bisher der Selbstbehalt abgezogen. Bei kurzen Spitalaufenthalten sind unsere Mitglieder immer enttäuscht, wenn sie die Abrechnung erhalten; deshalb stellt die Krankenkassenkommission den Antrag, es sei die Tagesentschädigung ohne Abzug des Selbstbehaltes auszurichten. Der Antrag ruft einer längern Diskussion, wobei das Moment der unsichern Belastung der Kasse und einer eventuellen Erhöhung der Tarife hemmend wirken. Im weitem möchte die Kommission den Mitgliedern bei Aufenthalt von weniger als 15 Tagen in der Privatabteilung eines Spitals eine Entschädigung für Operationsnebenkosten bis zum Betrage von Fr. 50.- zukommen lassen, je nach den besondern Umständen des Falles. Die Delegiertenversammlung beschliesst: Die in Art. 28 c genannte

Tagesentschädigung wird ohne Abzug des Selbstbehaltes ausgerichtet, und bei Aufenthalt von weniger als 15 Tagen können dem Mitglied überdies Operationsnebenkosten oder Kosten für andere besondere Leistungen bis zum Betrage von Fr. 50.- vergütet werden.

Durch Inkrafttreten der neuen Statuten wurde die Ausscheidung der nicht mehr im Lehrberuf tätigen oder mit andern als Lehrpersonen verheirateten Mitglieder nötig. Da diese nun nicht mehr den Beitrag an den SLV bezahlen, haben sie einen Verwaltungskostenbeitrag an unsere Kasse zu entrichten. Die Delegiertenversammlung setzte ihn auf Fr. 3.- fest.

Bisher konnten nur Mitglieder, die nicht gleichzeitig einer andern Kasse angehörten, in die zusätzliche Spitalgeldversicherung eintreten. Durch Beschluss der Delegiertenversammlung wird diese Einschränkung fallen gelassen, womit diese Versicherung allen unsern Mitgliedern zugänglich gemacht wird.

Infolge Reduktion des Beitrages des SLV an die Lehrerkrankenkasse von Fr. 1000.- auf Fr. 200.- (siehe Wegfall des Beitrages der Nichtlehrpersonen) kann dem Art. 58 der Statuten bezüglich Ermässigung der Kinderprämien nicht mehr voll nachgelebt werden. Die Versammlung beschliesst jedoch, dass der Art. 58 aufrecht erhalten bleiben soll. Der hierdurch entstehende Ausfall auf dem Prämienkonto wird, soweit der Beitrag des SLV zu dessen Deckung nicht ausreicht, der allgemeinen Betriebsrechnung belastet.

Im weitem wird bestimmt, dass bis zum Erlass eines neuen Prämientarifes in der Krankenpflegeversicherung alle im Alter von 46-50 Jahren neu eintretenden Mitglieder den für Züger der Altersgruppe von 46-55 Jahren geltenden Semesterbeitrag entrichten. Der TBC-Beitrag wird beim Einzug der Semesterbeiträge nicht mehr gesondert erhoben.

In der Umfrage kommt die vom Vorsitzenden aufgegriffene Frage der Krankenversicherung unserer Kollegen an Auslandsschulen zur Diskussion. Vom Vertreter des SLV im Hilfskomitee für Auslandschweizerschulen kam die Anregung, die SLKK möchte eine Möglichkeit schaffen, dass die an unsern Schweizerschulen im Ausland tätigen Kolleginnen und Kollegen einen gewissen Versicherungsschutz bei Krankheit erhalten. Der Vorsitzende möchte heute nur feststellen lassen, ob überhaupt eine solche Versicherung in Erwägung gezogen werden solle oder nicht. Auf jeden Fall käme nur eine Taggeldversicherung in Frage und zwar auf Grund eines Kollektivversicherungsvertrages mit dem Komitee für Auslandschweizerschulen. Der Präsident des SLV, Hans Egg, begrüsst die Idee einer Bindung der auswärts tätigen Lehrkräfte an unsere Institutionen von ganzem Herzen und macht darauf aufmerksam, dass diese jungen Leute meistens nur 2-3 Jahre im Ausland bleiben und dann in die Schweiz zurückkehren. Die Kommission wird die Frage weiter im Auge behalten, nachdem sich erweist, dass die Delegiertenversammlung der Angelegenheit sympathisch gegenübersteht.

In vorgerückter Nachmittagsstunde konnte der Präsident, Heinrich Hardmeier, der sich auch dies Jahr in den mehrstündigen Verhandlungen und Diskussionen als souveräner Beherrscher einer nicht leicht fasslichen Materie, die von oben her immer wieder ergänzt und umgeändert wird, die Versammlung schliessen mit dem herzlichen Dank an die Delegierten.

E. F.

### Die Bundesfeierspende 1953

*muss für 5-6 Jahre die Mittel aufbringen, um unseren Landsleuten im Ausland und ihren Schulen wirksam helfen zu können. Das ist nur möglich, wenn sich die schweizerische Lehrerschaft in den Dienst dieser nationalen Sache stellt und den Abzeichen-, Marken- und Kartenverkauf aktiv unterstützt und fördert.*

## VERSCHIEDENES

**Herzlichen Dank.** Diesen Frühling ist die Kartenspende *Pro Infirmis* einem besonders freundlichen Echo begegnet. Ein solch spontaner und grosszügiger Beweis, dass Nächstenliebe und Helferwillen für den infirmen Menschen lebendig sind, bringt dem Schweizerischen Hilfswerk eine kräftigende Ermunterung und tiefe Freude. Herzlichen Dank jedem einzelnen, der durch das Einlösen der Kartenserie seine Bereitschaft zum Ausdruck brachte, dem zu helfen, der es infolge Gebrechlichkeit schwerer hat als er selbst, und gleichzeitig die Bitte an die vielen saumseligen Kartempfänger: Senden Sie Ihren Beitrag oder retournieren Sie die Karten: Gesundheit ist ein köstliches Gut!

Nicht nur, wenn Lawinen Dörfer verschütten oder das Meer tausenden von Menschen die heimatliche Scholle überschwemmt, hilft der Schweizer; nein, auch am verborgenen alltäglichen Leid nimmt er Anteil.

Pro Infirmis hat während einer über 30jährigen Tätigkeit ihre Verantwortung jeder Spende gegenüber bewiesen. Sie wird auch in Zukunft alles daran setzen, um viele der 200 000 Infirmen in unserem Lande aufzurichten. Den Taubstummen, Schwerhörigen, Invaliden, Blinden, Epileptikern u. a. m. sollen weiterhin ärztliche Behandlung, Sonderschulung, angepasste berufliche Ausbildung, Prothesen und technische Behelfe zuteil werden. Der Gedanke, wieder ein neues Jahr lang helfen zu können, erfüllt den Vorstand und alle Mitarbeiter von Pro Infirmis mit grosser Dankbarkeit. Möge die Gabe auch allen Spendern selber zum Segen gereichen.

**Freilichtspiele in Rüeggisberg.** Durch Freilichtspiele die letzten, ewigen Wahrheiten zu verkünden, ist von altersher je und je Wunsch und Gedanke der Meister und Volkserzieher gewesen. Es war dies gewiss auch die Absicht Fred Stauffers, als er die berndeutsche Fassung des Jedermann-Spieles schuf. Sein Spiel: « Die letschti Stund vom Jedermaa » vermag durch seine kräftige, bildhafte Dialektsprache und die straffe Handlung gerade den Landberner besonders anzusprechen und in seinen Bann zu ziehen.

Es ist das Verdienst der Lehrerschaft von Rüeggisberg und Umgebung, dieses Spiel einstudiert und der Bevölkerung dargeboten zu haben. Sie wählten dazu den denkbar günstigsten Ort in der Umgebung, nämlich die alten, würdigen Kloster-ruinen von Rüeggisberg.

Vor den alten Klostermauern verlebten die Zuschauer beider Spielabende erhebende Feierstunden, und das Spiel wurde allen zum tiefen Erlebnis. Wohl mag der breite Berner-Landdialekt, dessen sich die Spieler bedienten, den Städter mindestens am Anfang befremdet haben; in Rücksicht auf die Ortsbevölkerung war er entschieden angebracht.

Die Vorstellung verriet sichtlich, mit welchem Ernst und Fleiss sich die Spieler in ihre Rollen eingearbeitet hatten. Sie trug auch das Gepräge der tüchtigen Regie, die mit viel Geschick die Spielarbeit leitete. Die einzelnen Spieler hatten sich ganz in ihre Rollen gefunden und spielten mit Hingabe und Überzeugung. Überraschend gut gelang ihnen die Darstellung der verschiedenen Charaktere. Wie fein und eindrücklich wurde durch den Spieler des Jedermann dessen Wandlung und Läuterung gezeichnet! Wie heiter und unbeschwert nahm sich daneben der jugendliche Leichtsinn der Frau Jedermann oder das unentwegt verbindliche Lächeln des Freundes aus! Im grellen Gegensatz dazu die Wut und Empörung des betrogenen armen Mannes! Wer hätte an dem listigen, quecksilbrigen Teufel, der fast zu sympathisch-menschlich wirkte, nicht seine helle Freude gehabt! und wer hätte vor der überragenden Gestalt des Todes, die, unpersönlich und gefühllos, stets in unermessliche Fernen schaute, nicht ein Schauern empfunden! Wie licht und tröstlich wirkte zuletzt das Spiel der Kindseele, die den Jedermann in die Ewigkeit hinüber begleitet.

Die trefflichen Erläuterungen des Ortspfarrers zum Spielbeginn erleichterten es dem Zuschauer, Sinn und Wesen des « Jedermaa » zu erfassen. Den würdigen Rahmen der Vorstellung bildeten die beiden Choräle und ein Kanon, die unter Leitung von Herrn Pfarrer Furrer durch die Jugendgruppe und andere Sänger vorgetragen wurden. Herrn Pfarrer Furrer, der nach Kräften das Seine zum Gelingen der Aufführungen beigetragen hat, dem Regisseur, allen Spielern und Sängern, allen Mitwirkenden sagen wir herzlichen Dank. H. R.

**Freilichtspiel in Weissenburg.** Im Rahmen der 600-Jahrfeier « Bern im Bunde der Eidgenossen » veranstaltete die erweiterte Oberschule Därstetten/Weissenburg auf der Burgruine Weissenburg am vergangenen Freitagabend bei prächtigem Sommerwetter eine Feier eigener Art. In fünf besonders hierzu ausgewählten Bildern kamen zur Darstellung: die Gründung der Stadt Bern, die Schutzherrschaft zur Zeit des Grafen Peter von Savoyen, die goldene Handfeste (Freibrief), die Nacht bei der Schlacht bei Laupen und der Bund mit den Eidgenossen.

Auf dem historischen Platz der Stammburg der Freiherren von Weissenburg erlebten Spieler und Zuschauer eine Geschichtsstunde von seltener Eindringlichkeit. Wie im grossen Festspiel zu Bern trat auch hier der Chronist vor jedem neuen Geschehen auf und las in der Sprache der alten Chronik, was sich dereinst ereignet hat. Dann kamen die aus der Geschichte Berns vertrauten Gestalten, dargestellt von Knaben und Mädchen, verkleidet als Ritter, Herzog, Grafen, Ratsherren, Priester, Jäger und Volk und brachten zur Darstellung, was der Chronist mit feierlicher Stimme vorgetragen. – Gewiss, es waren keine Berufsschauspieler. Was den jugendlichen Darstellern an beruflichem Können abging, das ersetzten sie durch grossen Eifer und tiefen Ernst. So bleibt zum Beispiel in nachhaltiger Erinnerung haften die Szene im Münster: vor einem mächtigen Holzkreuz stehend der betende Priester mit den jammernden und betenden Frauen vor der Schlacht bei Laupen, ein Bild tiefer Ergriffenheit. Aber auch die andern Bilder vermochten die erwachsenen Zuschauer zu heller Begeisterung anzufeuern, erst recht, als dann der Freiherr von Weissenburg mit seinen Simmentalern in Bern erschien, um der Stadt in ihrer Not zu helfen.

Mit denkbar einfachen Mitteln verstand es die Spielregie (Oberlehrer Hans Maurer), die Bilder möglichst historisch getreu zu gestalten. Die Ratsherren Berns in ihren Mühlsteinkragen, die Adeligen in ihren Farben mit dem Wappenschild auf der Brust, der König Rudolf von Habsburg mit der Reichskrone, in farbigen Gewändern auf dem Throne sitzend, den Bernern in feierlichem Akte ihren Freibrief, die goldene Handfeste, bestätigend, und dann im Gegensatz zu dieser Farbenpracht der Leutpriester im dunklen Talar, mit der Bibel in der Hand, das silberne Kreuz auf der Brust inmitten der ebenfalls in dunkle Gewänder gehüllten Frauen Berns in ihrer Not und Angst.

Und all das vor einem Hintergrund alter Laubbäume und Tannen, die mit festem Griff ihres Wurzelwerkes die letzten Mauerreste der einst stolzen Weissenburg zusammenhalten, überstrahlt vom milden Mondlicht am sommerlich klaren Nachthimmel.

Nach dem farbenprächtigen und besinnlich ernstesten Schlussbild mit der Bernerfahne in der Mitte, den Bannern der Waldstätte und dem des Freiherrn von Weissenburg zur Seite, spendeten die zahlreich erschienenen Eltern der jungen Spieler und die übrigen Gäste den jungen Darstellern und ihrem initiativen Lehrer volles Lob und aufrichtigen Dank für die denkwürdige Feierstunde. W. W.

---

**Redaktionelle Mitteilung.** Wir nehmen in Aussicht, die Nr. vom 11. Juli ausfallen zu lassen. Vereinsanzeigen für die darauffolgende Woche müssen deshalb auch schon in der Nr. vom 4. Juli veröffentlicht werden.

## L'ECOLE BERNOISE

Assemblée des délégués de la Société  
des instituteurs bernois

Samedi, le 6 juin 1953, dans la salle du Grand Conseil,  
à Berne

(Suite et fin)

Les discussions soulevées par la question « Salaire-travail et salaire social », ainsi que par l'élévation des traitements des maîtres des classes primaires supérieures, en firent naître une nouvelle: *Dans quelle mesure peut-on faire intervenir le nombre des heures imposées dans les revendications tendant à une amélioration des salaires?* Il va de soi que le nombre des heures d'enseignement ne peut être tout simplement ignoré. Les heures supplémentaires d'un maître à une classe primaire supérieure ainsi que le certificat qu'il est tenu de produire pour tenir cette classe lui donnent le droit d'exiger que son salaire soit placé, dans la loi sur les traitements du corps enseignant, entre ceux du degré primaire et du degré secondaire; au surplus il sera indispensable d'établir ici la base de calcul avec une prudence extrême. Nous ne sommes pas des dispensateurs d'heures, mais des instituteurs, des éducateurs. Notre traitement doit être fixé en fonction de notre tâche et de nos responsabilités. Il ne convient pas, par exemple, de ne voir que le nombre diminué des heures prévu par la nouvelle loi sur l'école primaire, en première année (art. 55), et d'ignorer les charges particulières imposées à l'institutrice par le nombre parfois très élevé des élèves qui commencent l'école. Dans la plupart des cas le nombre réduit des heures de classe pour les élèves a comme conséquence, pour l'institutrice, une majoration des heures en ce sens que l'enseignement doit se donner par sections de classes. Ceci n'est qu'un exemple. Après mûre réflexion, chaque membre de la SIB sera convaincu que, si nous commençons à faire de l'acrobatie avec les heures, nous ne pouvons que nous attirer la mésestime de la population.

Après ce complément au rapport sur l'exercice écoulé, le président ouvre la discussion sur le rapport annuel; elle n'est pas utilisée, et le dit rapport, publié dans « L'Ecole Bernoise », ainsi que les informations supplémentaires données verbalement par le secrétaire central, sont adoptés à l'unanimité.

Le rapport annuel sur « L'Ecole Bernoise » et la « Schulpraxis », les rapports de la Commission pédagogique de l'ancien canton et de la Société pédagogique jurassienne sont également approuvés sans discussion.

Quant aux comptes annuels, publiés dans « L'Ecole Bernoise », n° 9, du 30 mai 1953, le secrétaire central donne les explications suivantes:

« Pour la première fois les recettes provenant des cotisations des membres et celles résultant des abonnements à notre organe professionnel ont été portées séparément dans les comptes de l'année 1952/53, et dans le budget pour 1953/54, afin de permettre de se rendre compte plus clairement des composantes de ces deux postes. Comparativement au budget les comptes de « L'Ecole Bernoise » soldent avec un excédent de dépenses de Fr. 4500.—, qui sont à la charge de la Caisse centrale. Nous admettons que ce montant est une contribution

de la caisse pour les nombreuses publications de la société dans notre journal; nous pouvons donc le considérer comme modeste.

Sur la proposition du Comité cantonal, l'Assemblée des délégués a autorisé, il y a deux ans, l'organe exécutif de la SIB à accorder des prêts aux membres dans une plus large mesure que par le passé, avant tout sur cédulas hypothécaires; à cet effet il a été réalisé des dépôts fermes de notre société. En proposant cette opération, le Comité cantonal a voulu créer la possibilité d'apporter une aide efficace aux membres qui, ensuite de la pénurie des logements, doivent bâtir leurs propres maisons; en même temps on désire obtenir un meilleur rendement des capitaux de la société. Aujourd'hui tout l'argent disponible a été prêté sur gages hypothécaires, et cette opération s'est soldée pour nous par un bénéfice appréciable résultant de la conversion. Si les prestations en nature devaient être supprimées, il faudrait que la société songe à créer, à un moment donné, une caisse d'épargne, afin que puisse être fait droit aux demandes de fonds qui ne manqueront pas de nous être présentées dans une beaucoup plus forte mesure.»

Au nom des vérificateurs des comptes, le collègue R. Trafelet, Wynigen, donne lecture du

## Rapport des vérificateurs

ainsi conçu:

« Les membres des sections vérificatrices, Berthoud et Bas-Simmental, ont examiné les comptes et présentent le rapport suivant:

1. Les soldes des anciens comptes ont été reportés exactement.
2. Des pointages ont été effectués dans les inscriptions portées au livre de caisse et dans celui des comptes de chèques; les pièces justificatives ont été comparées et trouvées exactes.
3. L'état de fortune, attesté par des papiers-valeurs, le livre de caisse et celui du compte de chèques, correspond à l'extrait des comptes qui a été publié dans « L'Ecole Bernoise ».
4. Les dettes des débiteurs de prêts et d'avance hypothécaires ont été examinées à fond et trouvées exactes. Nous avons été bien orientés sur les garanties présentées par les débiteurs.
5. La Commission de vérification loue le vaste travail accompli consciencieusement par la préposée aux comptes et lui exprime ses meilleurs remerciements.

Les présents comptes sont recommandés à l'approbation de l'Assemblée des délégués.

Berne, le 7 mai 1953.

Les vérificateurs des comptes: R. Trafelet, A. Neeser, K. Knutti-Mürner, Hans Maurer.»

L'assemblée approuve ce rapport et donne en même temps décharge à la comptable. Le président de l'assemblée exprime à M<sup>lle</sup> Peter les meilleurs remerciements pour son travail soigné et consciencieux.

La liste des dons, présentée par le Comité cantonal, reçoit également l'approbation de l'Assemblée des délégués. Voici cette liste:

1. Fondation pour orphelins d'instituteurs	Fr. 500.—
2. Société bernoise des instituteurs et institutrices abstinents . . . . .	» 100.—
3. Musée d'histoire naturelle de Berne . .	» 100.—
4. Maison-Blanche, Evillard . . . . .	» 50.—
5. Société cantonale bernoise pour la protection de la femme et de l'enfant . .	» 50.—
6. Home pour jeunes filles, Château de Köniz . . . . .	» 50.—
7. Home suisse d'éducation « Bächtelen », Wabern . . . . .	» 50.—
8. Ligue bernoise pour la lutte contre la tuberculose . . . . .	» 50.—
9. Foyer jurassien d'éducation, Delémont	» 50.—
	<u>Fr. 1000.—</u>

*Budget pour l'année 1953/54. a. Caisse centrale.* Le secrétaire central, M. Wyss, rapporte: Les comptes de la caisse, déclare-t-il, bouclent par un excédent inattendu des recettes. Ce phénomène ne se renouvellera pas l'année prochaine, car certaines recettes tomberont, et ne figureront par conséquent plus dans le budget. Ceci concerne, avant tout, le poste « Gain réalisé par l'assurance responsabilité civile », qui s'élève à Fr. 5000.—, et un bénéfice résultant de la vente de titres. Notre part du bénéfice découlant de l'assurance responsabilité civile est un poste variable, et qui n'arrive à échéance que tous les cinq ans. Nous n'avons pour ainsi dire plus de titres à vendre. Le budget est basé sur les contributions suivantes: Caisse centrale Fr. 20.—, « L'Ecole Bernoise » Fr. 15.—, ensemble Fr. 35.—, auxquels il faut ajouter la cotisation à la Société suisse des instituteurs, soit Fr. 4.— (Fr. 3.— à la Caisse centrale de la SSI et Fr. 1.— au Fonds de secours de la SSI). Le budget, et par conséquent les cotisations annuelles, sont approuvés sans discussion par l'assemblée unanime.

*b. Caisse de remplacement.* Le Comité cantonal propose de prélever les cotisations suivantes:

Berne-Ville instituteurs	Fr. 36.— (année précédente	Fr. 22.—)
» institutrices	Fr. 55.— ( »	» Fr. 60.—)
Bienne instituteurs	Fr. 19.— ( »	» Fr. 20.—)
» institutrices	Fr. 72.— ( »	» Fr. 66.—)
Campagne instituteurs	Fr. 21.— ( »	» Fr. 20.—)
» institutrices	Fr. 30.— ( »	» Fr. 30.—)
Maitresses ménagères	Fr. 60.— ( »	» Fr. 50.—)

Il propose en outre de percevoir une contribution extraordinaire de Fr. 5.—, destinée à accroître la fortune de la caisse.

Les propositions du Comité cantonal sont basées sur les calculs suivants:

Sections	Dépenses			Cotisations		
	Moyenne 1952/53	Moyenne des trois dernières années	Moyenne entre celle des trois dernières années et celle de l'année écoulée	1950/51	1951/52	1952/53
<i>Berne-Ville:</i>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Instituteurs	39.90	25.85	32.85	35.—	24.—	22.—
Institutrices	46.65	52.55	49.60	64.—	60.—	60.—
<i>Bienne:</i>						
Instituteurs	17.15	16.60	16.85	25.—	16.—	20.—
Institutrices	62.20	68.55	65.40	50.—	70.—	66.—
<i>Campagne:</i>						
Instituteurs	19.40	18.60	19.—	16.—	16.—	20.—
Institutrices	27.70	25.85	26.75	36.—	28.—	30.—
<i>Maitresses ménagères</i>	56.25	53.40	—	—	—	50.—

Le secrétaire central donne encore quelques explications relatives à la Caisse de remplacement, en rendant ses auditeurs attentifs aux chiffres du tableau qui précède, et en insistant sur la nécessité d'accroître encore la fortune de la caisse. Le capital de celle-ci se monte aujourd'hui à Fr. 143 000.—, mais selon les estimations des mathématiciens d'assurance, elle devrait s'élever à environ Fr. 700 000.—, et même davantage aujourd'hui, c'est-à-dire à un moment où il est question de majorer de 13 % les indemnités journalières de remplacement.

Le collègue *Reber*, Reconvilier, sans faire de proposition, est cependant d'avis que la contribution extraordinaire de Fr. 5.— ne devrait plus être perçue.

M. *Türberg*, Delémont, caissier de sa section, relève qu'il est souvent fort difficile — pour des raisons variées — d'encaisser les cotisations des membres. Il se demande s'il ne serait pas opportun de faire supporter par l'assuré une partie des frais de remplacement, et il invite le Comité cantonal à examiner cette question.

Le secrétaire central, M. Wyss, accepte cette proposition pour étude, mais fait remarquer déjà maintenant que les montants à la charge des assurés, tels qu'ils sont appliqués, par exemple, dans les caisses maladie qui sont dans la nécessité de le faire, ne donnent satisfaction à personne. Par cette manière de procéder l'administration de la Caisse de remplacement qui, jusqu'à présent, est simple et peu coûteuse, deviendrait beaucoup plus onéreuse, de sorte que l'on est en droit de se demander si l'innovation proposée serait heureuse.

Le collègue *Jeannerat*, Pleigne, propose de renoncer au prélèvement de la cotisation supplémentaire de Fr. 5.—.

*Votation:* Les cotisations ordinaires de la caisse sont approuvées à l'unanimité. La proposition du Comité cantonal, de prélever une cotisation extraordinaire de Fr. 5.—, est repoussée par 39 voix contre 31.

*Nominations. a. Bureau de l'Assemblée des délégués,* pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1954 au 30 juin 1958. Aucune démission n'a été présentée; les membres actuels sont réélus à l'unanimité, aux applaudissements de l'assemblée. La composition actuelle du bureau ne sera donc pas modifiée; M. *Jules Cueni*, instituteur à Zwingen, continue à exercer la présidence, tandis que la vice-présidence sera assumée par les deux collègues MM. *Alfred Montavon*, instituteur à Cœuve, et D<sup>r</sup> *Paul Pflugshaupt*, directeur à Berne.

Le président du Comité cantonal, le collègue *H. Schärli*, exprime aux membres du bureau réélus les meilleurs remerciements pour les services rendus à la SIB jusqu'à présent, et qu'ils continueront à lui rendre. La reconnaissance de l'association va tout particulièrement au président Jules Cueni, depuis si longtemps dévoué à la SIB, et qui, dans la mesure du possible, participe aux séances du Comité cantonal, afin d'être orienté constamment sur les affaires courantes de la société, et dont les conseils sont toujours si judicieux.

*b. Pour la fin de la période courante se terminant le 30 juin 1954, l'assemblée, sur la proposition de la section de Berne-Ville, désigne comme membre du Comité cantonal M. Fritz Spittler, maître secondaire à Berne (comme remplaçant du collègue E. Hegi, Berne, qui a été nommé inspecteur secondaire).*

c. La période de fonction du *secrétaire central*, Dr Karl Wyss, arrive à échéance le 30 septembre 1953. Au nom du Comité cantonal M. M. Schärli, Berne, propose de ne pas mettre la place du secrétaire au concours, et par conséquent de confirmer M. le Dr K. Wyss dans ses fonctions pour une nouvelle période, allant du 1<sup>er</sup> octobre 1953 au 30 septembre 1957. M. Schärli complète cette proposition par les paroles suivantes: « Il n'est certainement pas nécessaire que je fasse ici de la propagande électorale. Vous connaissez tous le secrétaire central, les uns peut-être uniquement pour l'avoir vu et entendu à l'Assemblée des délégués, d'autres pour avoir eu avec lui dans des situations parfois difficiles des entretiens personnels, et reçu de lui des conseils bien pesés. Mais le Comité cantonal et les commissions qui voient de près le travail effectué par le secrétaire admirent et estiment en connaissance de cause l'activité de Karl Wyss. Au nom du Comité cantonal, et certainement aussi en votre nom, je tiens à le remercier cordialement pour le grand travail qu'il accomplit pour la Société des instituteurs bernois. »

La réélection de M. K. Wyss, par l'assemblée unanime, est accueillie par de chaleureux applaudissements. Le secrétaire remercie pour la confiance qui lui est renouvelée.

*Contrat entre la Société des instituteurs et l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages.* C'est M. Wyss qui rapporte sur cette question: Il s'agit d'élargir le contrat conclu avec l'association, il y a 11 ans, spécialement en ce sens, que les maîtresses d'ouvrages à engagement complet adhèrent à la SIB comme membres complets, comme les maîtresses ménagères, et que tous les membres de l'association participeraient aux institutions sociales de la SIB, et pourraient librement assister aux assemblées, aux conférences et aux cours de la société. La cotisation à la SIB de membres n'ayant pas un engagement complet sera portée de Fr. 1.- à Fr. 4.-; sur cette somme un montant de Fr. 2.- sera prélevé en faveur du Fonds de secours. Les articles du contrat, qui déterminent les *nouvelles relations*, ont la teneur suivante:

Art. 2: La direction de l'association s'efforcera d'inviter tous les membres à engagement complet, ou presque complet, à adhérer à la société comme membres ordinaires soumis aux obligations et jouissances des droits statutaires de la société.

Art. 6: La contribution de l'association à la société s'élève à Fr. 4.- pour chacun de ses membres occupé dans l'enseignement, et qui n'appartient pas à la société comme membre ordinaire.

Pour l'assistance juridique, ainsi que pour des enquêtes coûteuses ou des expertises juridiques en faveur de l'association ou des membres de celle-ci qui n'ont pas adhéré à la société comme membres ordinaires, la Société des instituteurs présente des notes spéciales. Dans ce cas la société s'entendra préalablement avec le Comité de l'association.

Art. 7: Tous les membres de l'association ont le droit, en cas de nécessité, de présenter des demandes de prêts ou de secours à prélever sur le Fonds de secours de la Société suisse des instituteurs.

« L'Ecole Bernoise » et la « Schulpraxis » sont remises gratuitement aux membres du Comité de l'association.

Quant aux droits de membres des maîtresses d'ouvrages, dans les sections de la SIB, font règle les dispositions suivantes: les membres ordinaires sont aussi membres des sections. Les membres par contrat peuvent faire partie des sections contre versement des cotisations des sections et sont dans ce cas des membres de section jouissant de tous les droits. Les comités de sections sont priés d'inviter régulièrement toutes les maîtresses d'ouvrages aux manifestations prévues à l'article 9.

L'assemblée donne son approbation au contrat tel qu'il est présenté.

*Questions de traitement.* a. Le secrétaire central a rapporté déjà sur le résultat provisoire des *nouvelles estimations des prestations en nature*, dans un exposé complémentaire relatif au rapport annuel (voir p. 193). C'est le collègue *Isenschmid*, Aeschried, qui, le premier, a la parole; il s'exprime ainsi: « Dans la commune d'Aeschi nous avons fait, sur la question des prestations en nature, des enquêtes minutieuses et approfondies, et nous avons, en nous basant sur les loyers et installations de 11 logements loués, calculé le prix moyen d'une habitation de quatre chambres correspondant aux exigences posées par le règlement sur les prestations en nature. Nous sommes arrivés à une moyenne de Fr. 1536.-; c'est la raison pour laquelle notre revendication auprès du Conseil communal s'élève à Fr. 1500.-. Celui-ci a admis Fr. 1200.- en alléguant que le règlement, tout en nous donnant raison, n'imposait aucune obligation à la commune à ce sujet. Notre demande, tendant à une reconsidération de la question fut repoussée, et la proposition de la commune, soit Fr. 1200.-, fut transmise à la Commission officielle d'estimation. Celle-ci, à son tour, repoussa la demande de Fr. 1500.- du corps enseignant, et se rallia par conséquent à la proposition du Conseil municipal, en déclarant qu'une indemnité de logement de Fr. 1500.- était trop élevée, comparativement à d'autres communes. Cette raison est en opposition avec le règlement sur les prestations en nature, qui parle des indemnités usuelles « dans la localité ». C'est pourquoi la section s'est adressée au Comité cantonal en lui demandant d'accorder à cette section l'assistance judiciaire pour combattre la décision de la Commission officielle. Se basant sur une expertise juridique qu'il avait demandée au conseiller juridique de la SIB, M. le Dr Zumstein, le Comité cantonal nous répondit qu'il n'y avait aucune possibilité d'attaquer la décision de la commission parce que, selon l'art. 5 de la loi sur les traitements, de 1946, les décisions de la commission sont définitives; le règlement prévoit également, en particulier, qu'il ne peut être fait appel au Tribunal administratif bernois. La décision de la Commission d'estimation ne serait attaquable que si cette commission avait procédé d'une manière non conforme à la loi, ce qui n'est pas le cas ici. Il subsiste cependant, il est vrai, la possibilité de remettre une plainte de droit public, contre acte arbitraire, au Tribunal fédéral. Cependant, se basant sur l'expérience acquise depuis de nombreuses années, le Dr Zumstein conseille de faire abstraction de cette possibilité, car il ne voit aucune chance de succès.

Ainsi, conclut le collègue Isenschmid, il ne reste plus au corps enseignant d'Aeschi qu'à attendre que six ans soient écoulés, pour reprendre la lutte et défendre son droit qui, il faut le relever, n'est pas nié par la Commission d'estimation. La SIB est-elle réellement aussi impuissante, lui est-il vraiment impossible de protéger ses membres contre de telles décisions? » dit en terminant M. Isenschmid.

Le secrétaire central Wyss ajoute: M. Isenschmid a exposé clairement le cas. Il n'y a réellement aucune voie qui permettrait de passer par-dessus des dispositions légales. Le cas d'Aeschi ne peut pas être remis en discussion, car il manque à cet effet les bases juridiques. Mais nous ne devons pas perdre de vue l'élaboration de dispositions qui doivent empêcher à l'avenir de telles interprétations de la loi, c'est-à-dire qu'il faudra donner à la nouvelle loi sur les traitements un fondement meilleur, puis adapter les décrets et règlements au nouveau droit. Jusqu'alors nous allons essayer d'adoucir autant que possible l'injustice qui a été faite. Dès que la Direction de l'instruction publique nous aura remis les feuilles d'estimation, les décisions seront examinées minutieusement et toute injustice manifeste sera signalée à cette direction.

Le collègue E. Barben, Spiez: « Bien que les bases légales évidentes fassent défaut dans le cas d'Aeschi, j'aimerais inviter le Comité cantonal à essayer – éventuellement en passant par le Conseil exécutif – à entrer en pourparlers avec la commune d'Aeschi, pour chercher à écarter la rigueur qui marque la décision de la Commission officielle de Frutigen. Soyons reconnaissants au Comité cantonal de ce qu'il mette tout en œuvre pour créer, dans la nouvelle loi sur les traitements, les bases légales qui permettront à l'avenir d'éviter des cas semblables à celui d'Aeschi ». Le conseiller national E. Aebersold, Bienne, rend l'assemblée attentive à une autre question manquant de clarté, et qui provoque du mécontentement: il s'agit de l'octroi très arbitraire des indemnités de logement aux institutrices mariées à des instituteurs. On constate avec étonnement ici qu'il n'a pas été possible d'obtenir au Grand Conseil des renseignements satisfaisants. Dans le cercle de son inspectorat M. Aebersold connaît trois cas dans lesquels il a été accordé un supplément d'indemnités à l'institutrice, mais non à son épouse qui est institutrice en fonction. Il devrait être possible ici aussi d'introduire de la clarté dans la loi.

b. *Etat des délibérations concernant le projet de loi sur les traitements.* Le secrétaire central a également touché cette question dans son rapport complémentaire (voir page 193). La parole n'est pas demandée. Le président souhaite que le projet vogue allègrement vers de nouvelles délibérations; ce vœu provoque dans l'assistance un sourire teinté d'un peu d'amertume et d'un léger pessimisme.

*Pénurie d'instituteurs.* C'est encore le secrétaire central qui s'exprime à ce sujet: « Il n'est certainement pas nécessaire de fournir des preuves d'une pénurie très marquée et durable d'instituteurs et d'institutrices. Ce sont surtout les membres du corps enseignant des contrées écartées du canton qui connaissent le mieux la détresse dans laquelle se trouvent les écoles de certaines com-

munales. A la tête d'un nombre élevé de classes se trouvent aussi des instituteurs qui ne possèdent pas du tout la formation nécessaire pour dispenser un bon enseignement. Il est pénible de devoir le relever ici; mais cette formation est d'une si grande importance tant pour le bien de notre jeunesse que pour la considération de notre profession, que nous n'osons pas l'ignorer, et encore moins la taire.

Il va de soi que la lutte contre la pénurie d'instituteurs n'est pas l'une des tâches les plus pressantes de la Société des instituteurs, comme le fut, par exemple, celle de la lutte contre la pléthore. Cependant, depuis des années le Comité cantonal se rendait compte du danger que présentait la situation, et il signala ce danger, proposa et soutint des mesures tendant à une élimination rapide de la pénurie. C'est ainsi qu'il a lancé, à la fin de l'automne 1952, un cri d'alarme; il publia dans « L'Ecole Bernoise » du 8 novembre un exposé de la situation établi par M. Heinz Balmer, inspecteur. Son appel fut entendu, mais ce n'est que lentement, et avec hésitation qu'il y fut donné suite. L'accroissement du nombre des admissions dans les écoles normales et établissements formant des instituteurs se limita, dans tout le canton, à une à deux douzaines de candidats, et à un appel en faveur de l'inscription à un cours spécial de deux ans qui ne fut malheureusement publié que la semaine dernière. Il s'ensuivit immédiatement un nombre impressionnant de demandes de renseignements ainsi que d'inscriptions. Sera-t-il possible d'aplanir toutes les difficultés jusqu'en automne, afin d'être bien équipé pour trouver une solution à cet épineux problème? Il serait certainement utile que l'assemblée de ce jour s'exprimât nettement sur ce plan.

La pénurie d'instituteurs semble moins prononcée dans le Jura que dans l'ancienne partie du canton; la formation de nouveaux membres du corps enseignant y a été mieux adaptée aux besoins. Au cours de l'assemblée préalable à Delémont, on entendit surtout des vœux demandant que les voies conduisant à la carrière de l'enseignement soient également ouvertes à des élèves suffisamment doués de l'école primaire; c'est là un vœu émis déjà à maintes reprises, et avec raison, par d'autres régions du canton. Cette question est en relation avec celle du passage d'une école dans une autre, qui sera également soulevée aujourd'hui.

Il va de soi que tous nos membres ont des raisons évidentes d'engager et d'encourager les enfants et écoliers qui sont doués, et ont des dispositions spéciales, à s'engager dans la voie de l'enseignement. »

Après ces considérations, le Dr R. Witschi, maître d'école normale, Berne, demande la parole pour exposer l'attitude du corps enseignant de l'Ecole normale de l'Etat en présence du problème de la pénurie d'instituteurs, et en particulier l'idée qu'il se fait de l'organisation d'un cours spécial; s'il s'exprime ici, déclare-t-il, c'est avant tout parce que la pénurie d'instituteurs place le corps enseignant de l'Ecole normale devant de graves questions, et parce que l'organisation et la tenue d'un cours spécial lui sera probablement confiée.

M. Witschi convient – et avec lui certainement d'autres collègues encore – qu'il considérerait d'abord avec scepticisme l'idée d'un cours spécial, et ceci pour les raisons suivantes: Nous ne savons pas si tous les moyens suscep-

tibles de remédier à la pénurie avaient réellement été épuisés. Nous nous demandions également si, à côté de nos tâches principales, nous serions en mesure de nous charger du surcroît de travail que nous imposerait un cours spécial. Nous craignons en outre que pour ce cours s'inscriraient avant tout des jeunes gens ayant passé par l'école secondaire et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas encore pu se décider sur le choix de leurs études.

Le directeur de l'Ecole normale en revanche s'intéressa d'emblée au cours spécial, et ne négligea aucune occasion de rendre attentive à cette question la Direction de l'instruction publique, si bien que celle-ci désira connaître aussi l'opinion du corps enseignant de l'Ecole normale. Entre temps les questions que nous nous posions – citées plus haut – avaient été éclaircies en faveur du cours spécial; la détresse qui règne dans les petites communes, et dans celles qui sont fort écartées, ne pouvant plus être ignorée, nous ne pûmes plus rester sourds au cri d'alarme lancé par le Comité cantonal. Un nouveau facteur vint encore nous renforcer dans notre décision: les nombreuses places libres commencent à exercer, sur les normaliens de l'année dernière, et dans certains cas sur les jeunes instituteurs, une influence défavorable. Nous ne pouvons cependant guère leur en vouloir, mais c'est pour nous un devoir pressant de chercher à écarter aussi rapidement que possible les circonstances qui conduisent à un état de choses déplaisant. C'est pourquoi la conférence du corps enseignant de l'Ecole normale – après avoir préalablement envisagé la création de troisièmes classes parallèles, puis rejeté cette éventualité – s'est placée résolument au côté du directeur de l'Ecole normale; celui-ci a adressé à la Direction de l'instruction publique une demande instante tendant à un éclaircissement rapide de la situation, car les préparatifs que nécessite un cours spécial exigent passablement de temps. Au cours d'une nouvelle conférence on approuva le texte de la publication du cours spécial, pour le transmettre à la Direction de l'instruction publique, en lui demandant si le cours était réellement désiré, ceci afin de ne pas éveiller de faux espoirs chez des intéressés éventuels. La publication du cours a eu jusqu'à ce jour un succès inattendu. Le 1<sup>er</sup> juin – soit deux jours après la publication – nous avons déjà répondu à 16 demandes téléphoniques de renseignements, le jeudi 4 juin, il y en avait 30. Il s'agit ici exclusivement de personnes âgées de 25 à 35 ans qui, en partie, occupent de bonnes positions et ont déjà acquis une certaine maturité et de l'expérience de la vie. Il n'y a aucun doute qu'il sera possible d'obtenir des candidats sérieux, doués d'un véritable esprit pédagogique, et qui, grâce à leur caractère, à leur expérience, pourront devenir d'excellents instituteurs après une formation de deux années. N'est-ce pas un essai tentant que de chercher après coup à faire passer dans la profession des personnes qui, ensuite de circonstances diverses, n'avaient pu embrasser la carrière de l'enseignement, vers laquelle elles se sentaient pourtant attirées. Mais il s'agit maintenant d'agir vite si le cours doit commencer l'automne prochain.

La parole n'est plus demandée. Le président Cueni en conclut, avec l'accord tacite de l'assemblée, que celle-

ci approuve pleinement les exposés des deux rapporteurs.

Le président de la Commission pédagogique, M. le Dr H. Ryffel, Bienne, rapporte sur le programme d'activité de l'année 1953/54 pour l'ancien canton: 1. *Thème obligatoire*: «Prüfung und Unterricht». Vous avez appris, dit M. Ryffel, par le rapport annuel sur l'année écoulée (voir «L'Ecole Bernoise», n° 8, pp. 117 et suiv.), que la Commission pédagogique – je dis ceci pour tranquilliser les esprits, et non pour les effrayer – est animée d'une espèce de farouche énergie, et qu'elle entend mener à chef cette question des examens. Elle vous promet de collationner le matériel et les propositions des sections qui lui seront remis jusqu'à la prochaine Assemblée de délégués, et d'élaborer à votre intention des propositions précises, qui vous permettront de poursuivre la question.

Comme par le passé, ce sont les sections qui ont d'abord la parole. Le délai pour la remise du résultat des délibérations sur cette question des examens a été reporté du 30 juin au 31 décembre 1953 (conformément au désir exprimé par les sections, consultées par circulaire). Nous attendons donc des sections qui ne nous l'ont pas encore remise la réponse à nos thèses et questions (voir «L'Ecole Bernoise», n° 31, du 1<sup>er</sup> novembre 1952). Au nom de notre commission j'exprime les meilleurs remerciements aux sections qui nous ont déjà envoyé leur rapport. C'est aussi au nom de la commission que je me permets de rappeler ici, encore une fois, les 4 thèses in extenso:

#### Thèse 1

*L'enseignement ne doit à aucun degré et dans aucune classe être orienté uniquement vers la préparation d'un examen.*

Par les termes «orienter l'enseignement» (le texte allemand dit *abaisser*, réd.), nous entendons avant tout:

- a) Négliger ou même éliminer les branches qui sont aussi importantes pour la culture générale et l'instruction (dessin, chant, histoire religieuse, connaissance du pays), que les branches considérées uniquement comme disciplines d'examens.
- b) L'emploi des moyens d'enseignements spéciaux visant essentiellement à la préparation des examens.
- c) Le dépassement du cadre du plan d'études obligatoire et du programme d'études annuel pour satisfaire à des exigences d'examens.

#### Thèse 2

*L'une des raisons qui conduisent à une telle orientation de l'enseignement réside dans un zèle mal placé, dans une fausse ambition, ou encore dans un manque de résistance contre des exigences extérieures.*

Il y a des instituteurs et des écoles qui, à tout prix, veulent faire passer un grand nombre de leurs élèves dans un établissement scolaire supérieur, afin d'avoir un «bon renom». En agissant ainsi ils deviennent responsables d'une fausse orientation éventuelle de leurs élèves dans le choix d'une profession. Le corps enseignant et les autorités devraient se rendre à l'évidence que ce n'est pas le maître qui fait passer le plus grand nombre

d'élèves dans un degré scolaire plus élevé qui est le meilleur, mais celui qui détourne des élèves d'une voie qui ne leur convient pas, qui encourage et cherche à développer aussi ceux qui sont peu doués intellectuellement et qui sait leur inspirer la confiance.

### Thèse 3

*La deuxième cause du rabaissement de l'enseignement au niveau d'un drill d'examens réside dans la surestimation des écoles moyennes (écoles secondaires, gymnase) par l'opinion publique, en particulier par les parents, par les administrations et par les associations professionnelles.*

Il est nécessaire que tous les responsables entreprennent la lutte contre cette surestimation des écoles secondaires par l'opinion publique (lors de délibérations sur la nouvelle loi sur l'école primaire, on a parlé à plus d'une reprise du mirage des écoles secondaires), car

un bon élève d'école primaire trouvera sa voie dans la vie mieux qu'un mauvais élève d'école secondaire, un bon élève d'école secondaire mieux qu'un mauvais bachelier.

### Thèse 4

*Les examens ne doivent pas être rabaisés à un contrôle exclusif de matières et de connaissances, ils ne doivent pas exclure les expériences et le jugement de l'instituteur du degré scolaire antérieur, ils ne doivent pas dépasser le cadre des plans d'études et de la matière annuelle obligatoires du degré antérieur. (Donc pas de devoirs avec arguties ni finasseries!).*

La Commission pédagogique avait l'intention d'ajouter à ses thèses et questions encore une collection d'exemples destinés à montrer de quelle manière invraisemblable l'enseignement est rabaisé en divers endroits au niveau d'un drill d'examens, au vrai sens du terme, ceci pour répondre à des exigences insensées d'examens, et donner satisfaction à un besoin de faux prestige de l'opinion publique, et avant tout des parents. Si nous avons fait abstraction de cette publication, c'est surtout pour ne pas nuire inutilement au renom du corps enseignant bernois, en signalant des égarements pédagogiques. Mais nous entendons bien nous réserver le droit, dans l'intérêt bien compris des écoliers qui sont les victimes de tels procédés, de publier des cas typiques. Nous le ferons si la nécessité s'en fait sentir.

2. *Perfectionnement du corps enseignant.* En considération du choix d'un prochain thème obligatoire, la Commission pédagogique s'est occupée de la question du perfectionnement de l'instituteur, et elle a tracé les lignes directrices suivantes:

1. Il faut étendre les possibilités de perfectionnement au moyen de cours, dans une large mesure, aux branches principales (par exemple la langue).
2. Il faut tendre davantage à élargir l'horizon des participants qu'à une préparation méthodologique directe, destinée spécialement à l'enseignement.
3. Le cours ne doit pas se restreindre à des conférences suivies simplement par les auditeurs; il faut que ceux-ci participent activement aux discussions engendrées par les sujets traités.
4. Seront pris en considération des instituteurs et des institutrices de tous les degrés et des enseignants de

toutes les disciplines, afin que la communauté du corps enseignant bernois s'affirme non seulement dans les affaires corporatives, mais aussi dans le domaine spirituel.

Une heureuse proposition émanant du sein même de la Commission pédagogique propose de ne pas en rester à ces lignes directrices théoriques, mais de présenter immédiatement au corps enseignant une proposition d'essai pratique, et d'orienter la discussion sur les aspects désirés et nécessaires du perfectionnement de l'instituteur. Comme cette proposition a été accueillie favorablement non seulement par la Commission pédagogique, mais aussi par le Comité cantonal, nous avons le plaisir de vous annoncer que le premier cours de perfectionnement de ce genre a été décidé; en cas de succès il sera suivi par d'autres cours semblables. Voici brièvement quelques données relatives à celui qui est prévu pour l'automne prochain.

Le sujet qui a été choisi, et dont on a tout lieu de croire qu'il donnera satisfaction à tous les degrés et à toutes les disciplines, sera pour ce premier cours de perfectionnement « Gœthe ». Il s'agira de lectures faites en commun, d'interprétations de morceaux choisis dans l'œuvre si riche, si vaste et si diverse de Gœthe. La direction de la communauté de travail sera assumée par un excellent connaisseur de Gœthe, M. le professeur Emil Staiger, de Zurich, qui s'est mis à la disposition du corps enseignant bernois avec la plus grande amabilité; il participera au cours pendant toute sa durée, soit du 5 au 10 octobre prochain.

M. le professeur Adolf Portmann, de Bâle, dont la réputation comme naturaliste s'étend au loin, a également promis sa participation au cours pour deux jours au moins; ses conférences lui vaudront certainement la considération de tous ses auditeurs. Bien qu'il s'agisse de deux professeurs d'université, il n'est pas à craindre que le cours prenne une allure académique; car ces deux messieurs savent que les participants seront le reflet de la composition de la SIB, et qu'ils comprendront environ  $\frac{2}{3}$  d'instituteurs primaires et  $\frac{1}{3}$  de maîtres secondaires. Ajoutons que M. Staiger est l'auteur d'un ouvrage en trois volumes sur Gœthe dont le premier a paru en 1952, publié par la maison d'éditions Atlantis. Quiconque prend cet ouvrage en main comprendra immédiatement pourquoi nous osons nous attendre à ce que l'auteur nous ramène au texte de Gœthe et qu'il nous apprendra de nouveau à lire – ce qui sera en réalité le but du cours. Et en fait, n'est-il pas nécessaire que l'instituteur réapprenne occasionnellement à lire, car il doit une fois ou l'autre respirer profondément le souffle de l'esprit, qui est en réalité une condition de la vie. Disons pour terminer que le cours aura lieu dans les environs de Morat, au Château Villars-les-Moines, appartenant à l'Etat de Berne, et qui, nous l'espérons avec les initiateurs de l'Université populaire bernoise qui ont adressé un vœu dans ce sens à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, pourrait être transformé par l'Etat en un centre culturel pour adultes.

La Commission pédagogique a été chargée par le Comité cantonal de l'organisation du cours Gœthe à Villars-les-Moines. Nous espérons que ce cours ne sera pas seulement le point culminant du programme d'acti-

vité de la commission, mais que par cette manifestation nous offrirons au corps enseignant bernois une belle occasion de se perfectionner dans le sens tel que nous l'avons conçu et esquissé ci-dessus.

*Divers.* Le secrétaire central: Il était usuel autrefois que les membres du corps enseignant des communes allemandes du district de Delémont, Ederswiler et Roggenburg se rattachent à la section de Laufon. Cet usage a peu à peu passé dans l'oubli. Les instituteurs et institutrices des deux localités précitées désirent revenir à la coutume d'autrefois. Pour des raisons formelles le président de la section de Laufon demande au Comité cantonal si sa section est autorisée à procéder aux admissions en question. C'est pourquoi le Comité cantonal à son tour demande à l'Assemblée des délégués de l'autoriser à prendre une décision, après avoir discuté avec la section de Delémont.

Le collègue *Türberg*, Delémont, est d'avis qu'une solution à cette question peut facilement être trouvée.

Comme il n'est présenté aucune contreproposition, le président conclut que l'assemblée autorise le Comité cantonal à régler cette question.

La parole n'est plus demandée. Le président est heureux de constater que les délibérations sur les nombreux objets inscrits aux tractanda se sont déroulées harmonieusement. Il souhaite aux délégués encore quelques heures de fraternité à Berne, et un bon retour dans leur foyer après le repas servi à l'Hôtel Bristol. A 12 h. 30, « exactement selon l'horaire », il annonce la clôture de l'Assemblée des délégués de 1953. L'assemblée avant de quitter la salle manifeste par de chaleureux applaudissements ses remerciements au président pour son excellente direction des délibérations. *P. F. - B.*

## NECROLOGIE

† M<sup>lle</sup> Alice Jeanneret

Lundi, 8 juin 1953, ont été rendus, au cimetière de St-Imier, les derniers honneurs à M<sup>lle</sup> Alice Jeanneret, institutrice retraitée.

Sur la tombe, M. René Boillat, au nom des autorités communales et de la commission d'école de Cormoret, et M. Armand Pécaut, instituteur, porte-parole de M. l'inspecteur Berberat et de la Société des instituteurs, relevèrent les mérites de la défunte.

M<sup>lle</sup> Jeanneret s'en est allée après quelques jours de maladie seulement, à l'âge de 68 ans. Diplômée en 1904, elle passa toute sa carrière à l'école de Mont-Croisin, soit 47 années. En octobre 1951, elle prit une retraite bien méritée, mais ne quitta pas sa montagne, où elle habita jusqu'à sa mort.

Aussi la nouvelle de son décès a-t-elle causé une émotion bien légitime chez la population montagnarde de Mont-Croisin. On connaissait son dévouement et sa bonté de cœur incomparables. A réitérées reprises, elle aurait pu descendre dans le vallon pour y poursuivre son enseignement. Elle ne voulut cependant pas profiter de cette perspective. Humble et charitable, elle préféra continuer à vibrer à l'appel de cette population simple et vivre sa vie tout entière parmi les travailleurs de la

terre. Elle eut sans doute aussi bien des joies et des avantages en restant à Mont-Croisin, dans la vraie nature, loin des vains bruits de notre vie moderne, avec ses élèves frais et naturels.

Que les membres de sa famille veuillent croire encore à l'expression de nos condoléances sincères.

## DANS LES SECTIONS

*Section Bienne-La Neuveville. Synode d'été.* Notre comité, que préside toujours avec un dévouement si apprécié Georges Rollier, maître à l'école secondaire, avait choisi cette fois l'itinéraire classique des Montagnes neuchâtelaises: Bienne-Neuchâtel-Les Brenets, avec retour par les Ponts-de-Martel et la Tourne. Toutefois, à l'idyllique promenade habituelle sur le lac et au Saut-du-Doubs, il avait substitué une longue randonnée pédestre et apéritive par les Marais des Saignolis et le Cirque de Moron.

Je vous ai signalé, je crois, l'année dernière, à propos de notre course à Romainmôtier et la Dent-de-Vaulion, la veine extraordinaire qui nous avait fidèlement tenu compagnie. Cette fois, pareillement, elle a été des nôtres toute la journée. Voyez plutôt.

Première chance: une journée ensoleillée au milieu de jours de pluie et d'orages.

Deuxième chance: un guide d'une compétence et d'une valeur exceptionnelles. M. le D<sup>r</sup> Thiébaud, en effet, ancien directeur de notre école secondaire, plus allègre et plus dispos que jamais, avait pris la tête de la colonne. Il nous conduisit au but par les prés, les pâturages et les forêts sans la moindre hésitation. Il était là comme chez lui. Alors que nous arrivions vers une ferme – n'était-ce point Beauregard? – qui domine toute la vallée du Locle dont nous apercevions entre les cimes des sapins les nouveaux quartiers et d'où l'on voit admirablement toute la chaîne des Montagnes neuchâtelaises, le vieux fermier, de son jardinet, s'enquit du but de notre promenade et s'offrit à nous indiquer notre chemin. Il nous croyait égarés.

— Merci bien, lui répondit le D<sup>r</sup> Thiébaud, je connais depuis longtemps la contrée. Je suis né au Locle et voilà plus d'un demi-siècle que je monte régulièrement aux Marais. Ça ne nous rajeunit pas, hélas!

— Vous pouvez le dire, acquiesça le vieux fermier. Et surtout, on n'est pas venus beaux!

C'est sur cette constatation mélancolique – qui fit fuser les rires parmi les arrivants – que nous reprîmes notre chemin.

Le paysage des Saignolis rappelle beaucoup, l'étang excepté, celui de la Gruère. Même sol élastique et spongieux, parsemé de plantes rares, même sous-bois d'airelles, de myrtilles et de mousses, même forêt clairsemée de sapins et de bouleaux. M. le D<sup>r</sup> Thiébaud ne tarit pas sur l'intérêt exceptionnel du site, l'un des trois ou quatre marais de l'époque glaciaire que nous possédions en Suisse. Il nous en décrit minutieusement la formation géologique, les richesses botaniques et zoologiques. Il connaît chaque buisson et chaque touffe de fleurs. C'est ici, en effet, qu'il fit avec M. Jules Favre, actuellement professeur à l'Université de Genève, son premier travail scientifique: « La Monographie des Marais de Pouillere! », de MM. Maurice Thiébaud et Jules Favre, publiée en 1907! Elle n'a pas perdu de sa valeur. Vous pensez avec quelle émotion notre ancien collègue nous rappelle les jours heureux passés dans ces lieux charmants!

Au-delà des Saignolis, qui occupent le point culminant des la chaîne – 1266 m. note la carte Dufour –, le sol s'abaisse en

**Gesund essen**

nach Bircher-Benner, Are Waerland,  
im Ryfflihof, Neuengasse 30, 1. Stock,  
Bern. Nachmittagsstee, Sitzungszimmer

penne de plus en plus rapide: on descend dans les Côtes du Doubs. Bientôt nous apercevons à travers les sapins la nappe vert bleu du nouveau lac du Châtelot. Nous sommes en pleine forêt. Un éperon rocheux nous découvre le merveilleux paysage: à côté de nous, l'immense cirque boisé de Moron; au fond, l'eau tranquille et bleue que retient le mince ruban gris du barrage; au-dessous, la petite auberge du Châtelot, et vis-à-vis, la côte française et le haut plateau de Maiche, parsemé de fermes et de villages. Les hautes parois de rochers, qui trouvent ici et là la verdure, recèlent de curieux abris qu'explora autrefois le courageux Jules Favre. Il y découvrit les exemplaires rarissimes de curieuses petites plantes venues autrefois du sud et qui s'acclimatèrent dans ces sortes de poches naturelles, bien à l'abri des eaux de pluie qui leur seraient mortelles. Elles vivent là, exclusivement, parmi la poussière et les pierrailles, d'eau d'infiltration. M. Jules Favre les décrit, en 1924, dans une « Flore du Cirque de Moron » qui fit à l'époque sensation dans le monde savant.

De là, nous avons suivi le sentier qui sinue, à une grande hauteur, sur les flancs boisés de l'immense cirque pour déboucher dans un pâturage où nous avons fait, à la ferme des Recrettes, une halte réparatrice. Il y a dix-huit ans, notre section avait déjà suivi ce même itinéraire. Nous avions alors pour compagnons Albert Mathey et Théodore Möckli... Il était près de 14 heures lorsque nous attaquâmes, dans la spacieuse salle de l'Hôtel Bel-Air, aux Brenets, un repas un peu long, peut-être, mais excellent et copieux.

On espérait, après cette longue randonnée, que la séance administrative serait rapidement close. L'ordre du jour en était malheureusement chargé. Malgré la fatigue, l'intérêt avec lequel on en suivit le déroulement ne faiblit pas un instant. Ne trouvez-vous pas que, pour une section relativement faible, le nombre des mutations a été passablement élevé? Nous avons eu, dans l'année, 4 décès: M<sup>lle</sup> Schindler; MM. Paul Huguelet, Jules Léchet, Emile Vaucher; 3 démissions: M<sup>lles</sup> Borle et Freudiger, M. Chausse. Heureusement les admissions ont largement compensé ces pertes: M<sup>lles</sup> Suzèle Monnier (Lamboing), Loyse Gosteli (Champfahy), Colette Grosjean (Bienne), Elisabeth Robert (Nods), Elvira Leonardi (Evilard); MM. Lüscher (Evilard), Francis Bourquin (Bienne), Henri Etienne (La Neuveville), Maurice Villard (Lamboing).

Voici le « Rapport sur les relations du corps enseignant avec les autorités » qui sera, comme vous le savez, le centre des préoccupations du congrès de Neuchâtel, l'année prochaine. C'est Charles Jeanprêtre qui s'est chargé de mettre les points sur les « i » dans cette délicate question, et c'est notre troisième chance de la journée. Car nul autre, bien loin à la ronde, n'a comme lui la pratique des comités et des commissions à tous les degrés de la hiérarchie de notre corporation. Toutefois, il a établi son rapport, si je puis dire, à l'usage de nos collègues romands et en a volontairement omis tous les petits grincements qu'on perçoit, de temps à autre, dans la grande maison scolaire bernoise – et même biennoise – et qui tiennent beaucoup plus au facteur humain qu'aux textes législatifs. Nos collègues romands ne sont pas tous logés aussi commodément que nous et il est certainement bien remarquable que nous, qui sommes restés « sujets » de Berne, nous jouissons, du point de vue scolaire, d'une autonomie que nous envient nos collègues vaudois dont les ancêtres, il y a 150 ans,

ont choisi la liberté. Charles Jeanprêtre examine l'un après l'autre tous les rouages de notre appareil scolaire, depuis les commissions d'école jusqu'à la conférence des inspecteurs et à la Direction de l'instruction publique. Il trouve partout la même bienveillance éclairée et la même largeur de vues. « De quelle commission que j'aie fait partie, nous dit-il, jamais je n'ai senti, ni aucun de mes collègues, la plus petite tentative de pression de la part de la Direction de l'instruction publique, ni de ses mandataires, les inspecteurs. Nous avons travaillé partout en toute indépendance. Avec la SIB et nos collègues députés, nous sommes du reste parfaitement armés pour nous défendre. » Il termine en nous rendant attentifs au facteur humain, qui intervient partout et joue parfois un si grand rôle dans les affaires administratives. Dans la discussion qui suivit cette causerie si vivante, ce furent les collègues de la campagne ou ceux qui y ont récemment enseigné qui insistèrent pour qu'on glissât, dans l'unique conclusion, quelques réserves au sujet des commissions d'école. La voici telle qu'elle fut acceptée à l'unanimité par l'assemblée:

« En règle générale, le corps enseignant de la section Bienne-La Neuveville est satisfait des relations existant entre les autorités scolaires et le corps enseignant. Quelques cas d'espèce, provenant de la méconnaissance des textes législatifs de la part de certaines commissions scolaires, doivent pourtant être encore éliminés. Le facteur humain étant seul susceptible de rendre ces relations meilleures ou moins bonnes, les membres de la section ne voient aucun avantage à ce qu'on change quoi que ce soit dans les textes législatifs. »

Là-dessus, le président nous donna lecture de toute une correspondance échangée entre le comité de la Jurassienne, le directeur de l'Instruction publique et M. Joray, directeur de l'école secondaire, d'où il ressort que les suites à donner au rapport du congrès de Bienne sont en voie de réalisation. Il appartenait à Roger Gossin, de La Neuveville, de nous donner des nouvelles de la dernière réunion du comité de la SPJ, à Delémont, ainsi que de l'Assemblée des délégués qui s'est tenue à Berne, le 6 juin. Il l'a fait en un rapport très complet et très applaudi. Enfin, à propos de la Caisse d'assurance, Charles Hirschi nous a rappelé que notre section n'a plus de président depuis le décès du regretté Emile Vaucher. L'assemblée comble le vide en élevant Charles Hirschi à la présidence et en appelant Jean-Pierre Bourquin, du progymnase, à la vice-présidence.

Tout cela nous a conduit fort tard et il était plus de six heures lorsque nous avons regagné nos places dans le car. Le retour, par Les Ponts-de-Martel et la Tourne, s'effectua joyeusement et sans incident après cette journée bien remplie.

G. B.

Collègues, instituteurs et institutrices! Faites partie de la Caisse maladie des instituteurs suisses. Les statuts et formules sont obtenus, sur demande, au Secrétariat à Berne ou à Zurich. Prière d'adresser les déclarations d'adhésion au Secrétariat de la Société suisse des instituteurs, division Caisse maladie, case postale Unterstrass, Zurich.

#### MITTEILUNGEN DES SEKRETARIATES

#### COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT

##### Zusätzliche Teuerungszulage 1953, 1. Hälfte

##### Allocation supplémentaire de cherté 1953

Die zusätzliche Teuerungszulage 1953, 1. Hälfte, gelangt Ende Juni zusammen mit der Besoldung zur Ausrichtung.

L'allocation supplémentaire de cherté pour le 1<sup>er</sup> semestre 1953 sera versée à fin juin avec le traitement.



## Biel Taubenlochschlucht

- Spezialpreise für Schulen
- Eines der schönsten und lohnendsten Ausflugsziele für Schulreisen
- Erreichbar von Biel aus oder Station Frinwillier

Der Besuch der Schlucht lässt sich verbinden mit einem Abstecher nach der Sportschule Magglingen

## Buffet Kandersteg

empfeht sich bei Ausflügen den Familien, Vereinen und Schulen bestens.

Neu renovierte Lokalitäten.  
Gute Küche, mässige Preise.

A. Gobeli-Tanner, Chef de cuisine, Tel. 033-9 61 16



Alkoholfreies Gasthaus

## Gemeindestube zur Post Steffisburg b. Thun

Sehr schöne Ferien verbringen Sie in unseren heimeligen Räumen. Zimmer mit fliessendem Kalt- u. Warmwasser. Gepflegte Küche. Prächtige Spaziergänge. Modernes Schwimmbad. Mässige Preise, kein Trinkgeld. Verlangen Sie unsern illustrierten Prospekt. Grosse Terrasse. **Sehr geeignet für Schulreisen.** Spezialpreise. Tel. 033-2 68 35

## Hotel Kurhaus Griesalp Gebr. G. und W. Tödtli

Für Schüler Massenzimmer Gute Verpflegung Telefon 033-9 82 31

## Hotel-Pension Roveredo

Idealer Ferienort. Haus ganz renoviert. Restauration, Tessinerspezialitäten P. Baumann, Küchenchef, Tel. 091-3 92 57, Roveredo/Capriasca (Tessin)

Oftringen/Aargau

## Kurhaus Bad Lauterbach

beliebter Ausflugspunkt für Schulen und Gesellschaften, grosse, schattige Gartenwirtschaft; 3 Säle; grosser Parkplatz. «Buurespezialitäten», lebende Forellen.

Es empfiehlt sich **Familie Hauri** Telefon 062-7 35 54

## Kurhaus Hochwacht ob Langnau im Emmental

«Hochwacht», der Name sagt es, 1028 m über Meer. Einzigartige Rundschau und ausgedehnte Wandermöglichkeiten über Höhen und durch Wälder. Gute Küche. Pensionspreis ab Fr. 10.50. Prospekte. **E. Wälti** Telefon 035-2 11 08

## Kandersteg

1200 m über Meer. Idealer Ferienort. Staubfreie Autostrasse. Schöne Spazierwege und Bergwanderungen. Schwimmbad. Sesselbahn zum Oeschinensee. Luftseilbahn Stock-Gemmi.

Auskunft **Verkehrsbureau** Tel. 033-9 61 20

## Kandersteg

### Hotel Kurhaus

Pension von Fr. 14.- bis 16.50. Fliessendes Wasser in allen Zimmern.

Im Restaurant passende Räume für Gesellschaften und Schulen. Garage, Parkplatz, Telefon 033-9 61 35.

**Familie Jb. Reichen**

## Les Pléiades Buffet-Restaurant

Ideales Ausflugsziel Terrasse Herrliche Aussicht

## Murten (Autoparkplatz)

### Restaurant des Bains (Bad-Wirtschaft)

Direkt am See. Eigene Badanstalt, Spielwiesen, Sandplatz, Ruderboote.

Grosse See-Terrasse, Säli. Gute Mittagessen und Zvieri. Tel. 037-7 23 38

Freundliche Empfehlung: **Frau H. Laubis**

## Ausflugsziel 1953

### Hotel Pension Oeschinensee bei Kandersteg

empfeht sich bestens Schulen und Vereinen. Mässige Preise.

D. Wandfluh-Berger, Telefon 033-9 61 19

## Pension Villa Pravenda, Davos

Das gediegene kleine Haus für ideale Sommerferien.

Prospekte durch **L. Schucan**

Telephon 083-3 58 63

## Rüttenen bei Solothurn Restaurant zur Post

5 Minuten hinter der schönen St. Verenaschlucht. Für Schulen und Vereine geräumige Lokalitäten. Stets währschafte Mittagessen und Zvieri.

**Familie Allemann-Adam**

Telephon 065-2 33 71

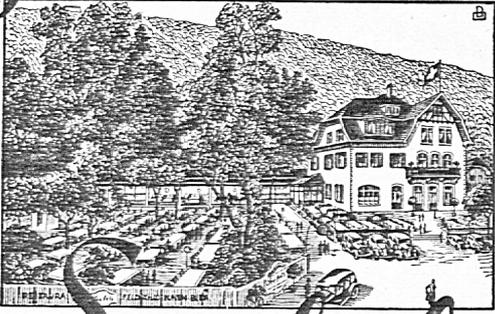
Schulen und Vereine werden gut gepflegt im

## Restaurant Bühl Schwarzenburg

Schattiger Garten, mässige Preise. Telefon 031-69 21 38

Höflich empfiehlt sich **Familie Gilgen**

*Grand Restaurant*



*Seefelds*  
BIENNE BIEL

Spezialisiert für Schulen  
Verlangen Sie Offerte. Telephon 032 - 2 42 13

*Seelisberg* ob Rütli  
SSOM&M

Bahn ab Schiffstation Treib. Von Schulen, Vereinen und Gesellschaften bevorzugte Hotels mit Pensionspreisen ab Fr. 11.- bis 13.50.

**Hotel Pension Löwen.** Schön gelegen, grosser Saal für Schulen und Vereine. J. Baumann, Küchenchef. Telephon 043 - 9 13 69.

**Hotel Waldhaus Rütli.** Terrassen mit wundervollem Ausblick. Familie G. Truttmann-Meyer, Besitzer. Telephon 043 - 9 12 70.

**Hotel Waldegg-Montana.** Garten. Aussichts-Terrasse, grosse Säle, Zimmer zum Teil fliessendes Wasser. Al. Truttmann-Müller, alt Lehrer, Telephon 043 - 9 12 68.

**SPIEZ** Alkoholfreies Restaurant

Gemeindestube an der Hauptgasse, 3 Minuten vom Bahnhof. Schulen Ermässigung. Gute Küche. Telephon 033-7 57 93

**Schwarzwald-Alp** im Berner Oberland

Route Meiringen - Grosse Scheidegg - Grindelwald oder Faulhorn. Zwischenstation für Schulreisen. Gutes Massenlager und gute Verpflegung. Verlangen Sie unser Spezial-Angebot.

Familie Ernst Thöni      Telephon Meiringen 136

**Weissenstein**

Sesselbahn ab Oberdorf (Solethurn)  
Direkte Kollektivbillette für Schulen ab allen Stationen

Prächtige Aussicht      Leistungsfähiges Kurhaus

**Tessin, Luganersee**

Die Jugendherberge Bissone steht Ihnen zur Verfügung. Kochgelegenheit bei längerem Aufenthalt. «Eintägige» verpflegen wir sehr günstig.

**Wirtschaft Chutzen, Belpberg**

Schöner Ausflugsort für Schulreisen. Prächtige Rundschau. Gute Verpflegung. Familie Ulrich, Telephon 031 - 67 52 30

**Giessbach** am Brienersee 720m über Meer      **Park-Hotel Giessbach** Telephon 036 - 4 15 12

Die berühmten 300 m hohen Wasserfälle. Das ideale Ausflugsziel für Schulen und Gesellschaften. Prachtvoller Spazierweg nach Iseltwald (1 1/2 Stunden).

Restaurations- und Aussichtsgarten für 500 Personen. Spezielle Schülermenüs. Prospekte und Exkursionskarten werden den Herren Lehrern gratis abgegeben.

**Hobelbänke** 92

für Schulen und Handfertigkeits-Werkstätten beziehen Sie vorteilhaft direkt vom Fabrikanten

W. Hofer, Hobelbankfabrikation, Uttigen bei Thun  
Telephon 033-6 34 71

**Auch Klein-Inserate besitzen Werbekraft**



209

**Offene Lehrstelle**  
Am Freien Gymnasium in Bern ist die Stelle eines **klassischen Philologen**

auf Herbst 1953 neu zu besetzen. Der Eintritt in die Bernische Lehrerversicherungskasse ist obligatorisch.

**Anmeldungen** mit Lebenslauf und Ausweisen über Studium und bisherige Lehrtätigkeit sind bis 15. Juli an den Unterzeichneten zu richten.

Im Auftrag der Direktion des Freien Gymnasiums  
Der Rektor:      Dr. F. Schweingruber



**SCHÖNI**  
Uhren & Bijouterie  
Büliz 36 Thun

Meine Reparaturwerkstätte bürgt für Qualitätsarbeit